



EXTRAIT DU
DELIBERATIONS DU COMITE DU
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE
COHERENCE TERRITORIALE
DU BASSIN ANNECIEN

Séance du 27 novembre 2024

Délibération 2024-11-02

Ouverture anticipée de crédits en section
d'investissement

Le vingt-sept novembre deux mille vingt-quatre, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le dix-huit novembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à la Mairie déléguée de Seynod, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Nora SEGAUD-LABIDI. MM. Jean-François GIMBERT, Antoine GRANGE, Henry CHAUMONTET, Antoine de MENTHON, Christian VIVIAND, René ALLAMAND, André SAINT-MARCEL et Christian LEPINARD.

Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : Mme Cécile BOLY, MM. Marc ROLLIN, Michel PONTAIS et Monsieur Dominique DUBONNET.

Procuration : M. Bruno LYONNAZ donne procuration à M. Antoine de MENTHON.

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Sylvie LEROUX et M. Pierre AGERON

Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : M. Henri CARELLI.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Laurence GODENIR, MM. Marc PAGET et Jacques DALEX.

Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : Mme Michele DOMENGE-CHENAL et M. Marc BRACHET

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : M. Jean-Pierre CAUQUOZ

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

Délégués titulaires présents : MM. François RAVOIRE et Jean-Pierre LACOMBE

Délégué(e)s suppléants présent(e)s siégeant en remplacement d'un titulaire excusé : M. Jean-Pierre FAVRE

Monsieur Pierre AGERON est nommé secrétaire de séance.

Délibération N° 2024-11-02

Ouverture anticipée de crédits en section d'investissement

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-1, il est rappelé que lorsque le budget primitif du SCOT n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le président du syndicat mixte peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Compte tenu que le budget primitif 2025 du Syndicat Mixte du SCOT du Bassin Annécien sera proposé à l'adoption lors de la séance du comité syndical du mois de mars 2025, et afin de ne pas bloquer les paiements de factures d'investissement en début d'année, il est proposé d'autoriser M. le Président à procéder au paiement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024.

- Chap. 20/art 202
Frais de réalisation documents d'urbanisme 320 000 x 25% = 80 000€
- Chap. 21
Immobilisations corporelles 11 000 x 25% = 2 750€

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de membres présents : 25

Nombre de suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Abstention : 00

Le Comité Syndical approuve l'ouverture anticipée de crédits en section d'investissement du Budget Primitif 2025

Ainsi fait et délibéré à Annecy, le 27 novembre 2024.

Le secrétaire de séance



Pierre AGERON



Le Président



Antoine de MENTHON

de la réception en Préfecture le.....

et de la publication du

Le Président,